

Délégation Développement urbain et Cadre
de vie

Lyon, le 15 février 2018

Direction de la Maîtrise d'ouvrage urbaine

Service Espaces publics

Émetteur : Delphine THEVENOT-PETIT

COMPTE-RENDU DES ECHANGES

Date de la réunion : **Jeudi 8 février 2018**

Objet : **Réunion publique**

**Projet de réaménagement de l'Avenue Général de Gaulle et de la
place Marsonnat – Commune de Charbonnières les bains**

Participants :

Pierre ABADIE – Vice-président

Gérald AYMARD – Maire

Michel ROSSI - Adjoint

Delphine THEVENOT-PETIT – Chef de projet

Etienne DEFFINIS – Maître d'œuvre – FOLIA

Public présent (cf. liste des présents)

▪

la métropole
GRANDLYON

- **Merci pour ce beau projet qui a été présenté ce soir, c'est une bonne surprise de voir que la place Marsonnat est également programmée. Qu'en est-il de la place des Platanes, est-ce qu'un aménagement est prévu également ?**
 - La place des Platanes est un espace public communal, à ce jour aucun projet n'est programmé.
- **M. VIAL (Le Beaulieu) : Pouvez-vous préciser la durée de fermeture de la voie et confirmer que vous ne pouvez pas la limiter à un mois ?**
 - Les études sont en cours et à ce jour c'est une période de deux mois de fermeture qui est programmée. Le planning va se préciser au fur et à mesure de l'avancement des études et nous aurons une vision plus claire lors du démarrage de la mission des entreprises de travaux, soit au printemps 2019. Il s'agira de revenir vers les commerçants dès l'été 2018 avec des éléments plus précis.
- **Mme BERTRAND (Boucherie) : M. le Maire vous aviez promis qu'il n'y aurait pas de période de fermeture de la rue, que répondez-vous à cela ?**
 - L'équipe municipale s'était engagée dans son programme électoral à rénover le centre-ville et elle tient à aller au bout de ses engagements. Il faut voir le verre à moitié plein : la rue rénovée en 2020 sera un aboutissement très positif et bénéfique aux commerces et à la vie locale de Charbonnières, la période des travaux sera difficile à passer mais cela en vaudra la peine.
 - La période de fermeture de la rue n'est pas seulement liée aux travaux de voirie mais aussi aux travaux des concessionnaires (eau potable, électricité...) qui ont des interventions planifiées. Cette fermeture aurait donc eu lieu qu'il y ait un projet de voirie ou pas.
- **Mme BERMONT (Tabac) : Vous ne prenez pas en compte les besoins et les attentes des commerçants.**
 - Une première phase de concertation s'est déroulée en février-mars 2017 et a abouti à un programme d'aménagement partagé prévoyant la conservation d'un maximum de places de stationnement tout en remettant les cheminements aux normes. Par ailleurs l'association des commerçants a bien été tenue au courant de l'avancement des études et sera encore associée aux prochaines phases jusqu'aux travaux.
- **M. COLLIN (Tabac) : Les 4 places situées devant le Beaulieu sont supprimées alors qu'elles sont vitales pour la vie de nos commerces.**
 - Ces places ont en effet été supprimées en raison de l'étrécissement de l'emprise de voirie à ce niveau de la rue. Les places en face sont cependant conservées. Un examen attentif de ce secteur pourra être fait lors de la prochaine phase d'étude et en lien avec le projet immobilier juste en face (Casino).
- **Merci à la Métropole d'investir dans la commune et de rénover un centre-ville qui n'a pas bougé depuis 30 ans. Est-ce que la rectitude de la chaussée prévue sur De Gaulle ne sera pas un facteur de prise de vitesse des véhicules ?**
 - Les différentes campagnes de comptages n'ont démontré aucune situation de survitesse sur l'avenue de Gaulle. Les véhicules sont naturellement ralentis par les nombreuses voitures en entrée/sortie de stationnement ainsi que les traversées piétonnes. Aussi, la réduction de la chaussée à 3,50m (contre 4,30m

aujourd'hui) vise justement à réduire les vitesses par un effet visuel de rétrécissement.

- **Le projet présenté est très attractif, mis à part cette aberration de mettre des double-sens cyclable. Les traversées piétonnes ici représentées paraissent très larges, serait-il possible de les réduire ? La fermeture de la voie pour la pose des bordures devrait pouvoir être réduite à un mois, cette question devra être sérieusement étudiée.**
 - La mise en place du double-sens cyclable relève d'une obligation réglementaire, et est également très demandée par les associations cyclistes.
 - La largeur des traversées piétonnes est aujourd'hui indicative et sera précisée lors des prochaines étapes d'étude. Il s'agira aussi de profiter de l'espace disponible pour intégrer des mobiliers spécifiques (mâts d'éclairage, arceaux vélos...).
- **Le projet va à l'encontre des besoins des commerçants, où pourront se garer les commerçants et les employés ?**
 - La place Marsonnat va passer en zone bleue tout comme l'avenue de Gaulle. Pour les commerçants des poches de stationnement seront aménagées par la municipalité à proximité/.
- **Est-ce que le projet sera compatible avec le passage de bus sur l'avenue de Gaulle dans un futur plus ou moins lointain ?**
 - Le Sytral avait été consulté et aucun projet de liaison bus n'est envisagé à court terme. Néanmoins la largeur de chaussée à 3,50m est tout à fait compatible avec le passage d'un bus.
- **Est-ce que des bornes de recharge sont prévues pour les véhicules électriques ?**
 - Nous étudions la possibilité de mettre en place des fourreaux en attente sur la place Marsonnat pour venir implanter des bornes de recharge dans un 2^e temps.